

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE, Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 2	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme CALONNE pouvoir à Mme CHATEAU, Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ
Convocation du : 17 / 02 / 2026	ABSENT : M. POULET
	SECRETAIRE DE SEANCE : M ROBERGET Philippe

DÉLIBÉRATION N° 43 :

Actualisation de la fiche du Biou à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée,

Dans le cadre de la candidature de la France pour l'inscription de la Fête du Biou au Patrimoine Culturel Immatériel à l'UNESCO, il faut au préalable que la fête du Biou soit inscrite à l'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel.

Le Biou y est déjà inscrit depuis 2013 mais le Ministère demande à la Ville d'Arbois et à la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois d'actualiser la fiche à l'inventaire national. Pour cela nous devons actualiser le formulaire d'une part et présenter un nombre restreint de consentements, notamment des acteurs directs de la fête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à actualiser la fiche du Biou à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel en actualisant le formulaire et à y joindre le consentement de la commune annexé à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 2 mars 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Philippe ROBERGET



Consentement de la commune d'Arbois à l'inscription du Biou d'Arbois à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel

Arbois, le 23 février 2026

La Ville d'Arbois s'engage avec passion et enthousiasme dans l'organisation et la pérennisation du Biou d'Arbois. Jour de la fête patronale et de l'anniversaire de la Libération d'Arbois, le Biou porte en lui une signification profonde. Il prend racine dans une culture viti-vinicole vivante pour transcender les dissensions et réactiver les liens sociaux. Les deux cortèges, celui de la grappe (biou) et celui de la couronne, portent en eux la richesse de leur diversité et symbolisent l'union de la profession vigneronne et des multiples communautés qui, ensemble, façonnent ce qu'est Arbois aujourd'hui. Fête de la Libération d'Arbois, le Biou garde en mémoire les blessures du passé tout en célébrant la réconciliation et l'amitié franco-allemandes, marquées par le jumelage avec la ville de Hausach (Allemagne) et par la présence fraternelle de ses représentants. Le Biou est notre patrimoine, celui de la communauté arboisienne, toutes générations et origines confondues.

Depuis 2011, la Ville d'Arbois et la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois portent la candidature du Biou d'Arbois à l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La Ville d'Arbois, en collaboration avec la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, la Fruitière Vinicole d'Arbois et les praticiens du Biou, a pris en charge cette candidature, accordant une attention particulière à sa publicisation et à l'implication des communautés dans son élaboration.

Le Conseil municipal du 23 février 2026 adopte le principe de la participation de la Ville d'Arbois à une candidature commune associant la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois et consent à l'inscription du Biou d'Arbois à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Les membres du Conseil Municipal :

Ville d'Arbois – 10 Rue de l'Hôtel de ville – BP 57 – 39602 ARBOIS Cedex
Tel : 03.84.66.55.55 - Mail : mairie@arbois.fr - Site : www.arbois.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Madame la Maire